



TOUS CONCERNÉS VACCINÉS

Recommandations vaccinales
pour les professionnels de santé

Face à la grippe, on fait équipe !

recommandations de vaccination contre la grippe pour les professionnels



La grippe, une maladie qui n'a pas disparu et qui est à prendre au sérieux.

Il est fortement recommandé de se faire vacciner aux :

- personnes âgées de **65 ans et plus** ;
- personnes de **moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques** (liste des personnes éligibles dans le calendrier des vaccinations) ;
- **femmes enceintes** ;
- **personnes souffrant d'obésité** (indice de masse corporel (IMC) supérieur ou égal à 40) ;

- Les **professionnels de santé et les professionnels des établissements médico-sociaux au contact des patients à risque** car ils peuvent contribuer à propager l'infection ;

Détails sur [le calendrier vaccinal 2022](#)



PRIORITÉ

Aux personnes
les plus fragiles

VACCIN DISPONIBLE

mais non remboursé
pour les personnes
hors cible



Même vacciné, il est essentiel que chacun applique
les **gestes barrières** pour réduire les risques de transmission
(aération des pièces, port du masque, hygiène des mains)

Face au Covid-19, on fait équipe !

recommandations de vaccination contre le covid-19 pour les professionnels



La loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire prévoit l'obligation vaccinale contre le Covid des personnes travaillant dans les secteurs sanitaires et médico-social.

La réalisation de la dose de rappel est intégrée dans l'obligation vaccinale applicable aux personnels travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-social au 30 janvier 2022, date à laquelle ils devront donc présenter un schéma vaccinal valide :



- une primovaccination complète (**vaccin classique**)
- un rappel (**vaccin bivalent***)

Détails sur le [DGS 2022-20](#) et le [DGS 2022-28](#)

OBLIGATOIRE

la primovaccination
+ un rappel

Depuis le 3 octobre 2022, les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, dont les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social sont concernés par la recommandation de réaliser avec un **vaccin bivalent*** un rappel automnal.

Le rappel automnal peut correspondre à un 1er, 2ème ou 3ème rappel.

**Les rappels doivent être réalisés préférentiellement avec un vaccin bivalent (adapté), quel que soit le ou les vaccins utilisés précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, il est recommandé d'utiliser le vaccin adapté Pfizer.*

Détails sur le [DGS 2022-79](#)

RECOMMANDÉ

+ un rappel
automnal

Même vacciné, il est essentiel que chacun applique les gestes barrières pour réduire les risques de transmission
(aération des pièces, port du masque, hygiène des mains)



Contactez nous :



Accueil : 05 57 01 47 00



omedit@omedit-nag.fr
vaccination@omedit-nag.fr

Connectez vous :



www.omedit-nag.fr

Retrouvez nos outils réalisés en commission, fiches mémo, fiches de bon usage, actualités, inscription aux formations...

Suivez nous :



Omedit Nouvelle-Aquitaine
et Guadeloupe



Omedit NAG